

Procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2024

Le Conseil Municipal de Villerville s'est réuni le mardi 1^{er} octobre 2024 à 18h00 en séance publique sous la Présidence de M Michel MARESCOT, Maire.

Présents : Mme Corinne DROUEN, M Éric ESTRIER, Mme Catherine FILIPOV, Mme Anne JOSEPH, Mme Catherine LEFEBVRE, Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY, M Didier PAPELOUX, M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : M Michel DABOUT donne pouvoir à M Éric ESTRIER, Mme Sophie DIERRE donne pouvoir à Mme Catherine FILIPOV, M Germain LELARGE donne pouvoir à M Michel MARESCOT, Mme Sophie NGUYEN VAN MAI, donne pouvoir à Mme Catherine LEFEBVRE.

Quorum : 7

Secrétaire de séance : Mme Corinne DROUEN.

Informations du Maire :

- Suite au recensement de la population début 2024, l'INSEE a décompté le nombre d'habitants à 623 soit une augmentation de plus de 3%.
- Remerciements du Cercle Nautique de Villerville pour les travaux de rénovation du compteur électrique et la réfection des portes.
- Remerciements à Mme Anne JOSEPH pour l'organisation d'ateliers lors des journées du patrimoine.
- Le service environnement de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie propose de modifier les Points d'Apport Volontaires (PAV) aériens par des PAV enterrés rue de la Cour du Pont et de créer un PAV au Grand Bec (Pour ce dernier point, les conseillers sont sollicités pour proposer plusieurs endroits et prendre l'aval du service de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie pour les accès).

1) Approbation du procès-verbal du précédent Conseil Municipal

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 18/07/2024 à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) Local du 38 rue du Général Leclerc (agence immobilière)

La locataire a envoyé son préavis pour cause de fin d'activité et elle a rendu le local fin septembre dernier. N'ayant plus suffisamment de revenu, elle demande au Conseil la réduction des loyers (563€76/mois) dus de mai à septembre, soit 2 818€80.

Le conseil municipal, par 12 voix pour et 1 abstention des membres présents ou représentés, n'est pas favorable à la réduction des loyers dus mais il propose un échelonnement pour le remboursement des loyers en accord avec Mme la Trésorière Principale.

3) Salon des Maires 2024 : frais des élus

Il est proposé de prendre en charge les frais de déplacement, de repas et d'hôtel pour les membres du Conseil Municipal qui se rendent au Salon des Maires du 19 au 21/11/2024.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité des membres présents ou représentés, le remboursement des frais de déplacement, de repas et d'hôtel pour les élus qui se rendent au Salon des Maires du 19 au 21/11/2024.

4) Livret sur le confortement de la falaise de Villerville

La commune va vendre un livret concernant les travaux de confortement de la falaise. Il relate les objectifs du projet, le planning, le marché public, les techniques choisies, le temps du chantier, le matériel employé, les divers intervenants et des remerciements. Il est proposé de vendre ce livret au tarif de 10€ et la recette sera versée sur la régie n°5 Taxe de séjour.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la vente de ce livret au tarif de 10€ et que la recette soit versée sur la régie n°5 Taxe de séjour.

5) Demande de subvention de ravalement

Au 4 rue Louis Aubert d'un montant de 6 058€76 TTC.

Il est proposé de verser une subvention de 605,88€ correspondant à 10% du montant des travaux.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le règlement de la subvention de 605,88€ correspondant à 10% du montant des travaux engagés.

6) Animation théâtrale : demande de subvention

Suite au désistement de l'association Villerville et Compagnie pour organiser les représentations de théâtre habituellement fin août sur la commune, plusieurs élus ont cherché une autre structure pour organiser cet événement afin de pérenniser cet événement très attendu.

Il est proposé une animation théâtrale en partenariat avec l'association « Le Théâtre chez Colette » qui se déroulera au Garage avec 4 spectacles les samedi 9 et dimanche 10 novembre 2024 en soirée sous le nom « Les Théâtrales de Villerville ».

Il est proposé d'attribuer 1 subvention de 5 000€ à l'association (montant prévu au Budget Primitif voté en 2024).

Le conseil municipal autorise, par 11 voix pour et 2 abstentions, des membres présents ou représentés, le lancement des 1ères « Théâtrales de Villerville » les 9 et 10 novembre 2024, et le versement d'une subvention de 5 000€ à l'association « Le Théâtre chez Colette ».

7) SDEC Energie :

- lanternes sur mâts

Le SDEC Energie propose le remplacement de 56 lanternes sur 53 mâts sur l'ensemble du bourg de la commune pour un montant de 89 950,99€ TTC dont 50 913,70€ reste à la charge de la commune. Au budget primitif 2024, le Conseil avait prévu le remplacement de 48 lanternes pour un montant de 45 050€ soit 5 863,70€ en plus.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature de l'acte d'engagement pour le renouvellement des 56

lanternes pour un montant de 89 950,99€ TTC dont 50 913,70€ reste à la charge de la commune.

- Renouvellement de 5 foyers

Le SDEC Energie propose le remplacement de 5 foyers sur 5 mâts sur la commune pour un montant de 8 060,47€ TTC dont 4 298,92€ reste à la charge de la commune.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la signature de l'acte d'engagement pour le remplacement de 5 foyers qui s'élève à 8 060,47€ TTC dont 4 298,92€ reste à la charge de la commune.

8) Admissions en non-valeurs 2024

Mme la Trésorière Principale sollicite le Conseil pour mettre des créances pour lesquelles les poursuites restent infructueuses, en non-valeur pour un montant de 1 702€55.

Les crédits nécessaires n'ayant pas été budgétés en totalité, il est proposé aux Conseillers de transférer la somme de 1 636€ de l'article 681 vers l'article 6541.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la mise en non-valeur de créances non recouvertes pour un montant de 1 702€55 et le transfert de 1 636€ de l'article 681 vers l'article 6541.

9) Créances éteintes 2024

Mme la Trésorière Principale sollicite le Conseil pour mettre des créances locatives pour lesquelles les poursuites restent infructueuses et dont le montant est irrécouvrable à cause d'un actif insuffisant ou d'arrêt d'activité, en créances éteintes pour un montant de 6 972€16.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, que des créances locatives irrécouvrables soient mises en créances éteintes pour un montant de 6 972€16.

10) SPL In Deauville : rapport des mandataires 2023

Le conseil municipal prend acte, à l'unanimité des membres présents ou représentés, du rapport des mandataires 2023 de la SPL.

La Secrétaire de séance
Mme Corinne DROUEN

Le Maire
Michel MARESCOT

